

Les salariés utilisent-ils les outils de prévention des risques professionnels ?

Près de neuf salariés sur dix reçoivent des informations sur les risques que leur travail fait courir à leur santé ou à leur sécurité, notamment *via* des formations spécifiques ou lors de visites avec un médecin du travail. Cependant, les femmes en bénéficient moins souvent que les hommes, comme si les risques qui les concernaient étaient moins visibles. Les consignes de sécurité et les équipements de protection individuelle contre le bruit ou les risques chimiques ne sont pas toujours bien utilisés, notamment quand l'intensité du travail est élevée et le rythme des changements très rapide.

Parmi les salariés les plus exposés, 38 % sont dans une situation de prévention défaillante : 6 % n'ont ni information ni consigne, 19 % ne peuvent pas appliquer les consignes et 19 % n'ont pas des équipements de protection suffisants. Les mesures de prévention sont mieux appliquées quand l'établissement tient des réunions régulières de service, suit des normes de qualité ou dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les salariés peuvent être sensibilisés aux risques professionnels de différentes manières : consignes de sécurité, information diffusée par l'employeur, formation spécifique à la santé-sécurité au travail, visite avec un médecin du travail... Quand ils sont exposés à des risques physiques, chimiques ou organisationnels, leurs employeurs sont tenus de mettre en place des dispositifs de prévention. Cependant, leur efficacité dépend des possibilités qu'ont les salariés de les utiliser dans la réalité du travail. Les résultats de l'enquête Conditions de travail 2013 (encadré 1) permettent d'appréhender comment ces mesures sont perçues par les salariés et d'identifier les facteurs favorisant leur mise en place et leur appropriation.

Une formation et une information sur les risques largement diffusées auprès des salariés

En 2013, 86 % des salariés ont été concernés dans un passé récent par une action de sensibilisation aux enjeux de la santé et de la sécurité au travail. La visite avec un médecin du travail est le mode de sensibilisation le plus fréquent (graphique 1) : au cours des deux années écoulées, 76 % des salariés ont eu une visite avec un médecin du travail, au cours de laquelle les risques professionnels ont presque certainement été évoqués. 35 % des salariés ont reçu, au cours des 12 derniers mois, une information sur les risques que leur travail fait courir à leur santé et leur sécurité ; 29 % ont reçu une formation à la sécurité, et 45 % disposent de consignes de sécurité écrites. Seuls 14 % des salariés n'évoquent aucune action récente de sensibilisation aux risques du travail.

Les informations, formations et consignes sur les risques professionnels sont plus fréquentes dans les grands établissements et dans la fonction publique hospitalière (tableau 1) ; les visites médicales de prévention sont plus rares dans la fonction publique d'État.

Ces dispositifs sont plus fréquents sur les postes de travail les plus à risque. Ainsi, les personnes exposées à au moins quatre risques (1) représentent 29 % de l'ensemble des salariés (34 % des hommes et 24 % des femmes) : parmi ces personnes fortement exposées, 50 % des femmes et 58 % des hommes disposent de consignes de sécurité écrites (hors incendie) (2), contre 30 % des femmes et 44 % des hommes ne signalant aucun risque.

Les salariés en CDD sont moins nombreux que les autres à être sensibilisés aux questions de santé et de sécurité au travail (graphique 2). Parmi les salariés exposés à au moins quatre risques, seuls 22 % des titulaires de CDD ont bénéficié d'une formation, contre 36 % des intérimaires et 34 % des salariés en CDI. Les intérimaires signalent aussi plus souvent avoir reçu une information sur les risques au cours des 12 derniers mois.

Moins d'information et de surveillance médicale pour les femmes les plus exposées

À nombre de risques équivalent, les femmes sont moins bien informées des dispositifs. Ainsi, 35 % des femmes les plus exposées ont reçu une information sur les risques encourus au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, contre 45 % des hommes (graphique 1). De même,

(1) Parmi les risques suivants : fumées ou poussières, produits toxiques, bruit, travail debout, postures pénibles ou fatigantes, déplacements à pied longs et fréquents, charges lourdes, secousses ou vibrations, mouvements douloureux.

(2) La question posée est : « Disposez-vous de consignes de sécurité écrites ? (hors consignes d'incendie) ».

74 % des femmes les plus exposées ont eu une visite avec un médecin du travail au cours des deux années écoulées, alors que c'est le cas de 86 % des hommes (3).

Tout se passe comme si les risques professionnels encourus par les femmes étaient moins visibles, à leurs yeux comme à ceux des préventeurs : « l'impact des facteurs de risques au travail sur la santé des femmes conserve ainsi, à bien des égards, un caractère d'invisibilité entraînant méconnaissance ou sous-estimation et donc faible prise en compte » [1].

Des équipements de protection individuelle jugés insuffisants pour près d'un salarié sur trois

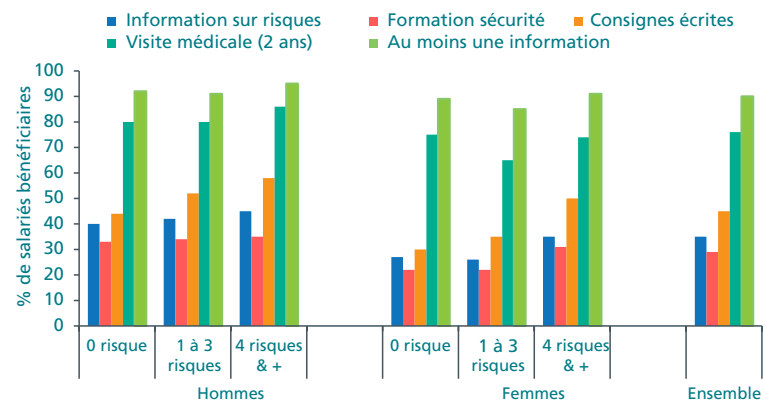
Les équipements de protection individuelle (EPI) sont pertinents principalement pour les salariés exposés aux risques chimiques et au bruit. Ils doivent en principe être utilisés en complément des équipements de protection collective – insonorisation, capture à la source, ventilation... -, qui doivent avoir la priorité mais sur lesquels l'enquête CT 2013 ne fournit pas d'informations. Selon l'enquête Summer 2010, qui fournit, elle, des informations sur les protections collectives, il n'est pas rare en pratique que les EPI soient utilisés seuls (encadré 2).

En 2013, près de 7 millions de salariés (29 %) se disent exposés au bruit ou à des risques chimiques (4). Parmi eux (graphique 3), 58 % disposent d'EPI qu'ils jugent suffisants et 13 % n'en ont pas mais jugent ne « pas en avoir besoin » sur leur poste de travail. En revanche, 29 % estiment leur protection déficiente : soit ils disposent d'EPI mais les jugent insuffisants (11 %) ou ne les utilisent « pas tous ou pas toujours » (14 %), soit ils n'en ont aucun alors qu'ils estiment en avoir besoin (4 %).

Les femmes exposées au bruit ou à des risques chimiques estiment beaucoup plus souvent « ne pas avoir besoin » des EPI (27 % contre 6 % de leurs homologues masculins). Pourtant, quand elles sont exposées à des risques, ces expositions

Graphique 1

Les informations reçues par les salariés sur les risques professionnels selon le nombre de risques encourus



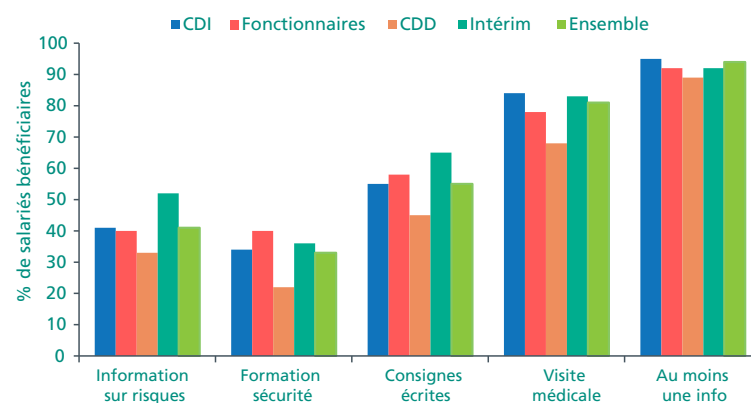
Lecture : 40 % des hommes non exposés disent avoir reçu une information sur les risques au cours des 12 derniers mois.

Champ : salariés.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Graphique 2

Les informations sur les risques professionnels selon le statut d'emploi des salariés



Lecture : 40 % des hommes exposés en CDI disent avoir reçu une information sur les risques au cours des 12 derniers mois.

Champ : salariés exposés à au moins 4 risques.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Tableau 1

Informations sur les risques professionnels selon le type d'employeur

	De 1 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	50 salariés et plus	Ensemble privé	Fonction publique d'État	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale	Ensemble fonction publique	Ensemble
Information sur risques.....	24	36	43	36	28	41	33	33	35
Formation	15	32	36	29	25	41	33	32	29
Consignes de sécurité.....	31	48	53	45	35	63	41	43	45
Visite médicale <= 2 ans.....	77	86	80	80	46	79	78	65	76
Au moins une information	85	93	88	88	68	94	90	82	86

Lecture : 24% des salariés des établissements employant 10 salariés ou moins ont reçu une information sur les risques au cours des 12 derniers mois.

Champ : salariés.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

(3) Ces écarts ne s'expliquent pas par des différences de secteur ou de profession, car ils sont fortement significatifs dans des analyses statistiques « toutes choses égales par ailleurs » ici non reportées.

(4) L'exposition au bruit (18 % de salariés concernés) est repérée par la réponse 2 ou 3 à la question suivante : « quand vous travaillez, si une personne placée à 2 ou 3 mètres de vous, vous adresse la parole :

1. Vous l'entendez si elle parle normalement,
2. Vous l'entendez à condition qu'elle élève la voix,
3. Vous ne pouvez pas l'entendre ».

L'exposition aux produits chimiques (18% de salariés concernés) est repérée par les réponses « oui » à l'une des deux questions suivantes : « à votre emplacement de travail, êtes-vous amené à :

1. Respirer des fumées ou des poussières,
2. Être en contact avec des produits dangereux ».

n'apparaissent pas beaucoup moins intenses (encadré 3). Le fait qu'elles bénéficient moins souvent d'informations sur les risques explique peut-être qu'elles y soient moins sensibilisées.

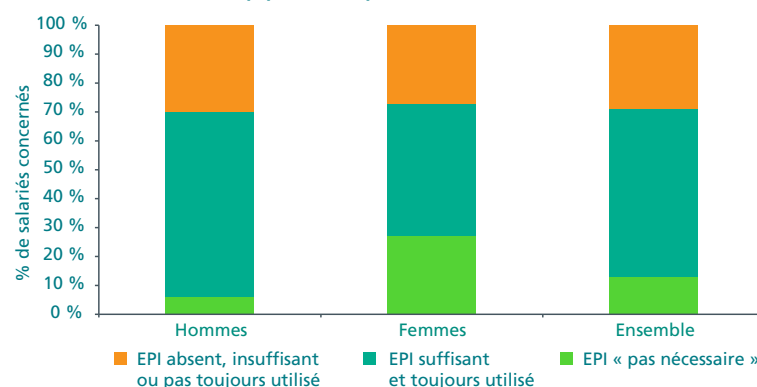
Plus d'un tiers des salariés les plus exposés font l'objet d'une prévention déficiente

Il ne suffit pas de disposer d'équipements de protection individuelle, ou bien de consignes de sécurité : encore faut-il bien les utiliser ou les respecter. Concernant les consignes de sécurité, 19 % des salariés les plus exposés (5) disent ne pas toujours pouvoir les respecter. Le paysage des pratiques de prévention décrit grâce à une analyse factorielle des correspondances (Focus), montre le rôle discriminant de ces difficultés à utiliser les EPI ou à respecter les consignes.

Parmi les salariés les plus exposés, 38 % disposent de très peu de ressources pour prévenir les problèmes de santé que ces expositions pourraient causer : ils disent n'avoir ni information ni consignes, ou bien, quand ils ont des consignes, ne pas pouvoir toujours les respecter, ou bien, quand ils ont des EPI, ne pas toujours les utiliser (6). Dans la suite de cette étude, l'absence de mesures de sensibilisation ou le fait de ne pas pouvoir utiliser les équipements de protection ou respecter les consignes seront regroupés sous le terme de « prévention déficiente ». Au sein des salariés les plus exposés, les métiers les plus concernés sont les enseignants (7), les ouvriers qualifiés des travaux publics, les agents de gardiennage et de sécurité, les ouvriers qualifiés de la maintenance (tableau 2).

Graphique 3

Présence et utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) selon le sexe



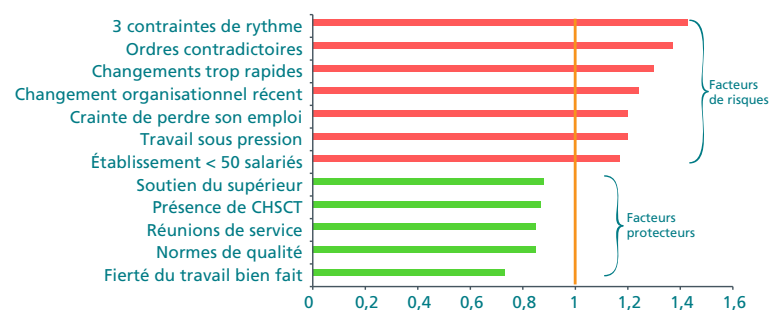
Lecture : 6 % des hommes exposés disent que les équipements de protection individuelle ne sont « pas nécessaires ».

Champ : salariés exposés au bruit ou aux agents chimiques.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Graphique 4

Prévention déficiente : les probabilités associées à divers facteurs explicatifs



Lecture : les salariés qui sont soumis à au moins 3 contraintes de rythme de travail ont une probabilité supérieure de 45 % (aux autres) de disposer d'une prévention déficiente. Ces probabilités sont issues des rapports de chance du modèle Logit (analyse toutes choses égales par ailleurs) où la variable expliquée est la probabilité de disposer d'une prévention déficiente (note 5), et les variables explicatives le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le statut d'emploi, le secteur d'activité et les variables organisationnelles et psychosociales citées.

Champ : salariés exposés à au moins quatre risques physiques ou chimiques.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

Tableau 2

Prévention déficiente : les vingt métiers les plus concernés

Salariés pour lesquels la prévention est déficiente	En %
W0Z : Enseignants.....	63
B1Z : Ouvriers qualifiés des travaux publics.....	60
G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance.....	56
B0Z : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment.....	53
R2Z : Attachés commerciaux et représentants.....	52
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process.....	50
D4Z : Ouvriers qualifiés de la mécanique.....	50
G0A : Ouvriers qualifiés de la maintenance.....	48
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité.....	48
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs.....	46
P4Z : Armée, police, pompiers.....	46
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process.....	46
R0Z : Caissiers, employés de libre service.....	45
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile.....	45
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics.....	45
K0Z : Artisans et ouvriers artisanaux.....	44
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles.....	44
POZ : Agents fonction publique, catégorie C.....	44
A0Z : Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons.....	44
JOZ : Ouvriers non qualifiés de la manutention.....	42

Lecture : pour 63 % des enseignants qui déclarent être exposés à au moins 4 risques, la prévention est déficiente au sens défini dans la note 5.

Champ : salariés exposés à au moins 4 risques physiques ou chimique.

Source : enquête Conditions de travail 2013 ; Dares, Drees, DGAFP et Insee.

(5) Il s'agit des salariés qui se disent exposés à au moins quatre risques physiques ou chimiques (note 1).

(6) Plus précisément, l'indicateur de prévention déficiente est construit de la façon suivante : la personne indique ne disposer d'aucune information récente sur les risques (ni information ni formation, ni document d'évaluation des risques, ni consignes de sécurité écrites, ni visite du médecin du travail au cours des deux dernières années) (6 % des salariés les plus exposés) ; ou bien elle dispose de consignes de sécurité mais ne peut pas toujours les respecter (19 %) ; ou bien, exposée au bruit ou aux risques chimiques, elle dispose d'équipements de protection individuelle mais qui ne sont pas suffisants ou pas toujours utilisés (19 %). Cet indicateur concerne 38 % des salariés les plus exposés (au moins 4 risques).

(7) Il s'agit pour l'essentiel (à 98 %) des fonctionnaires de l'Éducation nationale, dont la plupart (89 %) n'ont pas vu un médecin de prévention depuis plus de deux ans ; 9 % des enseignants se disent exposés à au moins quatre pénibilités physiques.

Travail intense et changements organisationnels réduisent la qualité de la prévention

La qualité de la prévention dépend-elle de l'organisation du travail? On peut supposer que l'utilisation adéquate des équipements ou le respect des consignes de sécurité sont rendus plus difficiles quand l'activité de travail est soumise à des rythmes très intenses et à des changements trop rapides. C'est ce que confirme l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » du lien entre l'indicateur de prévention déficiente et les réponses des salariés concernant l'organisation de leur entreprise et de leur travail (graphique 4). Les salariés dont le rythme de travail est déterminé par au moins trois contraintes (8) ont une probabilité bien plus forte (+45 %) d'indiquer une prévention déficiente, tout comme ceux qui disent être soumis à des « ordres contradictoires » (+38 %), ou vivre « des changements trop rapides et mal préparés » (+30 %). De même, craindre pour son emploi dans

l'année qui vient est associé à un risque accru (+20 %) de prévention déficiente des risques professionnels [2].

D'autres facteurs organisationnels semblent, en revanche, favorables à une meilleure prévention des risques professionnels: la présence d'un CHSCT, l'existence de « normes de qualité précises », la tenue régulière de réunions de service où l'on discute du travail. De même, les salariés qui disent trouver un soutien du supérieur hiérarchique en cas de difficulté, ou bien ressentir souvent la fierté du travail bien fait, sont plus nombreux à bénéficier d'une prévention de qualité. L'efficacité des mesures de prévention envers les risques physiques ou chimiques dépend donc de facteurs organisationnels et psychosociaux, ce qui souligne la nécessité de concevoir de façon intégrée la prévention dans ces différents domaines.

Thomas Coutrot (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Conseil économique, social et environnemental (2010), *La santé des femmes en France*, juillet.

[2] Elisabeth Algava (2015), « Insécurité de l'emploi et exercice des droits dans le travail », *Dares Analyses* n° 092, décembre.

[3] Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (2011), « Mesurer les facteurs psychosociaux de risques au travail pour les maîtriser », avril.

[4] Lydie Vinck, Sarah Memmi (2015), « Les expositions aux risques professionnels. Les produits chimiques, enquête Sumer 2010 », *Synthèse Stat* n° 13, juin .

Encadré 1 – L'enquête Conditions de travail 2013

Les enquêtes Conditions de travail sont organisées et exploitées par la Dares depuis 1978. Elles étaient renouvelées tous les sept ans: 1984, 1991, 1998, 2005, 2013. Depuis 2013, elles sont réalisées tous les 3 ans, avec, en alternance, un focus portant sur les contraintes physiques (2013, 2019) ou sur les facteurs psychosociaux (2016). Les questions sur la prévention des risques physiques ici exploitées n'ont pas été posées en 2016.

Ces enquêtes sont effectuées à domicile sur un échantillon représentatif de la population de 15 ans ou plus exerçant un emploi, salarié ou non. Pour la première fois en 2013, l'enquête intègre une surreprésentation des agents des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) et du secteur hospitalier privé, afin de réaliser des analyses fines et des comparaisons détaillées, en particulier entre fonction publique et secteur privé. L'enquête a été réalisée dans quatre départements et régions d'outre-mer. L'échantillon de 2013 inclut ainsi un nombre plus élevé d'enquêtés qu'en 2005 (34 000 contre 19 000).

Les enquêtes Conditions de travail visent à cerner au plus près le travail tel qu'il est perçu par le travailleur, et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'employeur. Pour ce faire, l'enquête est réalisée à domicile et chaque actif du ménage répond personnellement. Les questions posées ne renvoient ni à des mesures objectives (cotations de postes ou analyses ergonomiques), ni à des questions d'opinion sur le travail, mais à une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles: les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques et les risques encourus.

Pour toutes les questions ayant trait aux facteurs de pénibilité physique ou de risques psychosociaux au travail, la référence à des seuils chiffrés a été volontairement évitée. C'est l'appréciation de la personne enquêtée qui est recueillie, qu'il s'agisse d'efforts physiques, d'exposition aux températures extrêmes, de risques d'erreurs ou d'intensité du travail.

L'enquête aborde l'ensemble des dimensions proposées par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail dans son rapport final publié en avril 2011 [3]. Ce dernier propose un grand nombre d'indicateurs organisés en six dimensions: intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, conflits de valeur et insécurité de la situation de travail.

(8) Parmi les sept contraintes de rythme suivantes: déplacement automatique d'une pièce ou cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, normes de production ou des délais à respecter en une heure au plus, demande extérieure (clients, patients, public) obligeant à une réponse immédiate, contrôle ou suivi informatisé, contrôles ou surveillances permanents (ou au moins quotidiens) exercés par la hiérarchie.

Encadré 2 – L'utilisation des protections individuelles et collectives

L'enquête Conditions de travail ne fournit pas d'information sur la présence de protections collectives (ventilation, captation à la source...) contre les risques chimiques ou le bruit, du fait du caractère parfois assez technique de l'information sur ces dispositifs. En revanche, l'enquête Sumer, réalisée par les médecins du travail et bénéficiant de leur expertise, est plus précise à cet égard [4]. En 2010, pour 100 salariés exposés à un agent chimique dangereux, 33 ne disposaient que d'une protection individuelle, et 22 d'aucune protection (tableau A).

Tableau A
Protections individuelles et collectives selon l'enquête Sumer 2010

	Femmes	Hommes	Ensemble
Protections collective + individuelle	34	38	37
Protection collective seule.....	7	9	8
Protection individuelle seule.....	38	31	33
Pas de protection signalée.....	21	22	22
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Protection contre le bruit	46	71	68

Lecture : 34 % des femmes exposées à un agent chimique dangereux disposent à la fois d'une protection collective et d'un équipement de protection individuelle.

Champ : salariés du secteur privé exposés à un produit chimique (ou au bruit).

Source : enquête Sumer 2010, Dares et DGT.

Encadré 3 – Les durées d'exposition des femmes et des hommes

Selon les médecins du travail qui évaluent l'intensité des expositions professionnelles dans l'enquête Sumer 2010, quand les femmes sont exposées, ce n'est pas pour des durées moindres que les hommes (tableau B). La seule exception concerne les produits chimiques dangereux, pour lesquels les femmes exposées le sont un peu moins souvent pour une durée longue (plus de 10 heures par semaine). En revanche, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes pour les durées d'exposition aux agents cancérigènes, au bruit ou aux postures pénibles.

Tableau B
Répartition des salariés exposés selon le sexe

	Bruit > 85dB		Produits chimiques		Cancérigènes		Postures pénibles	
	+ 2h / semaine	+ 10h	+ 2h / semaine	+ 10h	+ 2h / semaine	+ 10h	+ 2h / semaine	+ 10h
Femmes.....	11	11	28	20	9	8	36	37
Hommes.....	89	89	72	80	91	92	64	63
Ensemble.....	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 11 % des salariés exposés au moins 2 heures par semaine à un bruit supérieur à 85 dB sont des femmes.

Champ : salariés du secteur privé.

Source : enquête Sumer 2010, Dares et DGT.

